



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA SOCIETE PIXADELIC ET LA SOCIETE ALLO FLORIDE PRODUCTIONS POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 15 JUILLET 2025.

**DÉCISION N° DM-25-233
EN DATE DU 09 JUILLET 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société Pixadelic représentée par la société Allo Floride Productions dont le siège social est situé 10, Villa Amalia – 75 010 Paris et de la société Allo Floride Productions, représentée par Monsieur David Leblanc dont le siège social est situé 85, rue de Clignancourt – 75 018 Paris – pour l'organisation d'un spectacle de Etienne de Crécy le 15 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre du Vincennes Estival Club.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société Pixadelic représentée par la société Allo Floride Productions dont le siège social est situé 10, Villa Amalia – 75 010 Paris et la société Allo Floride Productions, représentée par Monsieur David Leblanc dont le siège social est situé 85, rue de Clignancourt – 75 018 Paris – un contrat de cession pour l'organisation d'un spectacle de Etienne de Crécy, le 15 juillet 2025, dont le prix de cession est fixé à 23 210 € (vingt-trois mille deux cent dix euros) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20250709-lmc1H13301H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/07/2025 Date de Publication : 09/07/2025
--

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250709-lmc1H13301H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/07/2025
Date de Publication : 09/07/2025